

ÉTUDES DE CAS

Les trois études suivantes font un tour d'horizon du travail de l'ONU, particulièrement en regard de la contribution canadienne. Les quatre documents d'information qui accompagnent cette publication font partie du même sujet.

Ces études de cas et les documents d'information présentent seulement une partie du travail de l'ONU, mais ils vous donneront, au moins, une idée de la nature de cette Organisation.

Océans

■ Problème

Les trois quarts de la surface terrestre sont couverts d'eau. Les océans renferment les dernières ressources inexplorées du monde. Jusqu'à notre siècle, les océans étaient des endroits où l'on naviguait et où l'on pêchait. On sait maintenant qu'ils contiennent des minéraux, du pétrole et du gaz et l'on dispose de moyens nouveaux et efficaces de capturer de grandes quantités de poissons. La pollution, le chevauchement des juridictions et la surexploitation ont soulevé des questions fondamentales. À qui appartient la mer? Comment peut-on en limiter la pollution? Comment devrait-on partager les ressources des fonds marins?

■ Réponse des Nations Unies

Les Nations Unies ont joué le rôle de chef de file dans la formulation d'une convention qui régit à peu près toutes les utilisations que l'homme peut faire de la mer, notamment la navigation, la pêche, l'exploitation minière, ainsi que la pollution. Signée par 159 pays et adoptée en 1982, la *Convention sur le droit de la mer*, des Nations Unies, est un accord unique portant sur la gestion des océans. Afin d'avoir force exécutoire, la convention doit être entérinée par 60 pays. Au 1^{er} septembre 1985, un total de 21 pays avaient ratifié l'entente, mais le Canada n'est pas de ceux-là. Elle constitue un nouveau modèle pour la solution de problèmes mondiaux et est généralement considérée comme l'un des plus importants accords internationaux jamais rédigés.